

Exemples d'autorisation

Autorisation de présentation et diffusion d'images numériques

Je soussigné _____ (nom prénom), responsable légal de l'enfant _____ (nom prénom), reconnais avoir bien noté que mon enfant participe avec sa classe au concours scolaire départemental d'images numériques 2011.

En conséquence, j'autorise le CDDP de Lot-et-Garonne organisateur du concours, par la présente, sans contrepartie financière, à utiliser le résultat de ces travaux dans le cadre des actes de reproduction et de représentation qui sont rendus nécessaires pour une utilisation de ces créations, à titre uniquement éducatif et pédagogique.

Fait à _____, le _____ Signature :

Références de l'image dont l'enfant est l'auteur

Nom du fichier informatique :

École ou établissement :

Classe :

Autorisation de représentation sur photographie

Je soussigné _____ (nom prénom), responsable légal de l'enfant _____ (nom prénom), reconnais avoir bien noté que mon enfant participe avec sa classe au concours scolaire départemental d'images numériques 2011.

Dans ce cadre, mon enfant se trouve représenté dans une (ou des) photographie(s) dont les références suivent.

En conséquence, j'autorise le CDDP de Lot-et-Garonne organisateur du concours, par la présente, sans contrepartie financière, à utiliser le résultat de ces travaux dans le cadre des actes de reproduction et de représentation qui sont rendus nécessaires pour une utilisation de ces créations, à titre uniquement éducatif et pédagogique.

Fait à _____, le _____ Signature :

Références de l'image (des images) sur laquelle (lesquelles) se trouve représenté l'enfant

Nom du fichier informatique :

École ou établissement :

Classe :



Concours ouvert du 1er septembre 2010 au 31 mars 2011 aux établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

6 catégories primées

N1 (niveau maternelle)

N2 (niveau CP-CE1)

N3 (niveau CE2-CM1-CM2)

N4 (6e-5e - SEGPA)

N5 (4e-3e)

N6 (lycée)

Règlement :

Article 1 : Chaque classe, participant au concours, réalise une ou plusieurs séries de 5 images, racontant une histoire sur le thème de "La peur", en lien avec le thème du salon du livre de jeunesse à Agen 2011. Elle déclare son intention de participer au concours en adressant un mail à "cddp47.tice@ac-bordeaux.fr" en indiquant l'adresse complète de l'école ou l'établissement, le nom de l'enseignant, le niveau de classe, un téléphone et une adresse mail où l'on puisse joindre rapidement l'enseignant.

Article 2 : Ces images peuvent être des photographies, des images retouchées, des compositions intégralement réalisées à l'aide de logiciels numériques.

Article 3 : Toutes les images doivent être livrées au CDDP 47 dans un format numérique, en JPG, de préférence sur cédérom ou sur clé USB (1) pour la date impérative du 1er avril 2011.

Article 4 : Chaque classe nomme précisément chaque image suivant la nomenclature :
Catégorie (N1 à N6), Ordre de l'image dans la série (1 à 5), Nom de la commune, Nom de l'école ou de l'établissement (commençant par EC, CO ou LY suivi du nom de l'établissement), Numéro de série (S1, S2, S3...).
Exemple de nom de fichier : N2_3_AGEN_ECBARA_S1 (correspond à la photo 3 de la 1ère série envoyée par une classe de CP de l'école Bara).

Article 5 : Pour être éligible au concours, chaque image doit être accompagnée d'une autorisation de l'auteur majeur ou du responsable légal de l'auteur mineur (modèle à télécharger : "autorisation concours image.pdf"). Par ailleurs, tout personnage identifiable représenté sur une des images, ou son responsable légal, devra avoir donné son accord (modèle à télécharger : "autorisation représentation concours images.pdf"). Ces autorisations sont collectées par l'établissement qui les remettent au CDDP lors de la remise des images.

Article 6 : Il n'est pas obligatoire d'être inscrit au salon du livre pour concourir au concours d'images numériques.

Article 7 : Les classes participantes sont réparties en six catégories : niveau maternelle, niveau CP CE1, niveau CE2 CM1 CM2, niveau 6e 5e SEGPA, niveau 4e 3e, niveau lycée.

Article 8 : Un jury déterminera le classement pour chaque catégorie.

Article 9 : Les images seront visibles sur le site web du CDDP de Lot-et-Garonne, et un cédérom "Collector" sera offert à chaque classe ayant participé au concours.

Article 10 : Les prix seront remis aux classes, dans chaque catégorie, le vendredi 27 mai 2011 à 17h au stadium d'Agen, à l'occasion du salon du livre de jeunesse. Chaque série primée sera récompensée d'un prix pour la classe (maximum 1 prix remis par classe).

(1) les supports clés USB seront restitués dès duplication au CDDP 47.

